

**Signature du Contrat de Ville de l'agglomération havraise par le Préfet de la région
Haute Normandie et le président de l'agglomération**

Le 20 juillet à 15h30 salle Raoul Dufy – Hôtel d'Agglomération

Qu'est-ce que la Politique de la Ville ?

La Politique de la Ville repose sur un ensemble d'actions visant à réduire les inégalités sociales entre les territoires. Elle se caractérise par une approche globale des difficultés observées à l'échelle de l'agglomération, combinant les champs du développement économique, social et urbain.

C'est une politique spécifique qui flèche ses interventions sur une géographie prioritaire.

Au niveau national, c'est 1 300 quartiers qui bénéficient de ses crédits d'intervention.

C'est une politique partenariale, construite entre les collectivités locales et les différents organismes œuvrant pour le développement du territoire (bailleurs sociaux, CAF, associations, acteurs économiques). Elle est également transversale dans la mesure où elle implique la mobilisation de plusieurs ministères (Education Nationale, Justice, Logement, Ville, Jeunesse et sports, Santé, etc...) pour agir simultanément sur le développement social et culturel, la revitalisation économique, la rénovation urbaine et l'amélioration du cadre de vie, la sécurité, la citoyenneté et la prévention de la délinquance.

Quels sont les changements apportés par la loi du 21 février 2014 ?

La loi du 21 février 2014, *d'orientation pour la ville et la cohésion urbaine*, modifie profondément le paysage de la Politique de la Ville en France. Il s'agit de renforcer la lisibilité, la cohérence et l'efficacité de cette politique.

En effet, malgré les efforts entrepris par les acteurs locaux qui agissent auprès des habitants des quartiers défavorisés, la situation dans les quartiers évolue peu et les inégalités persistent. La réforme de la Politique de la Ville s'inscrit dans une volonté de resserrer le nombre de quartiers prioritaires (à partir d'un critère unique : le revenu médian annuel par unité de consommation) et de concentrer les moyens publics sur ces territoires. Surtout, elle reconnaît la place essentielle des habitants des quartiers prioritaires dans l'élaboration et la mise en œuvre de la Politique de la Ville en consacrant le principe de co-construction du contrat de ville par la création des conseils citoyens.

Qu'est-ce que le Contrat de Ville ?

Le contrat de ville est l'outil de mise en œuvre de la Politique de la Ville. Il est conclu entre l'Etat, les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs locaux de la politique de la ville (bailleurs sociaux, missions locales, chambres consulaires...).

Il formalise la stratégie intercommunale pour réduire les écarts de développement entre les différents quartiers de l'agglomération. Les intercommunalités assurent le pilotage et l'évaluation du contrat de ville, les communes restent chargées de la mise en œuvre et du suivi des actions communales et associatives sur leur territoire ainsi que des différents dispositifs de la Politique de la Ville comme la Gestion Urbaine de Proximité et les Programmes de Réussite Educative.

Les contrats de ville sont signés pour une période de six ans.

Le contrat de ville de l'agglomération havraise

Suite à la refonte de la géographie prioritaire, 7 quartiers ont été retenus par l'Etat comme territoires d'intervention de la politique de la ville pour 2015-2020. Il s'agit de 6 quartiers au Havre et 1 à Gonfreville-l'Orcher, représentant 42 153 habitants :

- Caucriauville-Soquence
- Bléville Nord
- Bléville Sud
- Centre Ancien/Quartiers Sud
- Bois de Bléville
- Mont-Gaillard/Mare-Rouge
- Quartiers est (Gonfreville-l'Orcher)

Les communes d'Harfleur et de Montivilliers n'étant pas retenues dans cette nouvelle géographie, il leur est proposé par l'Etat d'être inscrites dans le Contrat de Ville en tant que « territoire de veille active », qui pourront bénéficier prioritairement des crédits de droit commun.

Ainsi, quatre communes de l'agglomération sont concernées par le futur contrat de ville de l'agglomération havraise et ont participé à son élaboration.

Pour la rédaction de ses axes stratégiques, les acteurs locaux, avec l'appui de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques), ont réalisé un diagnostic social de l'agglomération havraise afin de repérer les territoires qui cumulent les difficultés. Ce diagnostic a permis d'orienter les réflexions sur la stratégie à mener face aux déséquilibres locaux.

Ainsi, le contrat repose sur trois piliers :

- **l'emploi et le développement économique.** Cette thématique est prioritaire dans ce contrat pour réduire le taux de chômage dans ces quartiers en intervenant pour une meilleure adéquation entre la demande et l'offre, en mobilisant des outils spécifiques d'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi, en impliquant plus fortement le monde économique.
- **la cohésion sociale,** en intervenant notamment sur un meilleur accès aux droits (santé, services publics, éducation, culture..), le rétablissement du lien de confiance

entre la population et les institutions, la tranquillité publique, la prévention des décrochages sociaux, familiaux, scolaires.

- **le cadre de vie et le renouvellement urbain** pour le maintien des investissements importants déjà réalisés par l'Etat, les bailleurs et les communes, la poursuite de l'amélioration du cadre de vie et de la tranquillité publique dans les quartiers.

Deux axes majeurs :

1. **La participation des citoyens** par la mise en place obligatoire par les communes des conseils de citoyens.
2. **La mobilisation du droit commun** des acteurs institutionnels concernés. A ce titre, différentes institutions ont apporté leurs contributions écrites en s'engageant pour le développement des quartiers prioritaires et signeront le contrat :

| Les pouvoirs publics | Les bailleurs sociaux | Les intervenants économiques | Les autres institutions |
|--|------------------------------|---|---------------------------------------|
| L'Etat | ALCEANE | La chambre de commerce et d'industrie de l'Estuaire de la Seine | La Caisse des Dépôts et Consignations |
| La Région | DIALOGUE | La chambre des métiers et de l'artisanat | L'ARS de Haute-Normandie |
| Le Département | Estuaire de la Seine | Pôle Emploi | L'Education Nationale |
| La CODAH | HABITAT 76 | La Mission Locale | La CAF |
| Les communes du Havre, de Gonfreville-l'orcher, d'Harfleur et de Montivilliers | Immobilière Basse Seine (3F) | Agefos PME | |
| | Plaine Normande | Le Havre Développement | |

Le contrat de ville de l'agglomération havraise s'est donc construit, depuis son élaboration, **dans une démarche partagée avec tous les partenaires.**

C'est le fruit d'un long travail d'élaboration de plus d'un an qui s'achève par la signature du contrat de ville le 20 juillet 2015 à 15h30.

La signature aura lieu dans les locaux de la CODAH, en présence du préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime, du président de la CODAH, des maires des communes concernées et des différents partenaires impliqués dans le développement social urbain.